

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008807879	1ere Gachée: 10:20 Quantité: 3.50 m3	(1) Date: 19/12/2025 référence commande(2):	reap181225095336	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 411651 chantier: 165101	PROBALBAT Reims		8 ALLEE CHARLES GOUNOD 51100 38 rue de Roubaix 06.15.22.87.48 51100 Reims	Véhicule: M16 MOSCONI MOSCONI	8x4 MOSCONI
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
09:21					conseils de securite: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton NJB254C290	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XC2	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) Dmax S4 10
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NF	CEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) 0	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4) C25/30
appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm10 CEM2 290					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP	PRE 5480/4700			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1